

Dégel du point d'indice : **La prudence reste de mise !!!**

La ministre de la fonction publique, Amélie de Montchalin, a annoncé, à la surprise générale, par voie de presse, le dégel du point d'indice « *d'ici l'été* » et ceci à quelques jours d'une manifestation nationale à l'appel de plusieurs organisations syndicales dont la CGT. En effet, il y a encore quelques mois, elle se refusait catégoriquement à faire évoluer celui-ci préférant prendre des mesures de saupoudrage puisqu'il s'agissait de mieux rémunérer les fonctionnaires les moins payés. En fait, les salaires de certains fonctionnaires étaient inférieurs au SMIC. Par 2 fois, l'indice de base a été ré-évalué pour attendre l'indice 340 en octobre 2021 pour passer ensuite à l'indice 343 au 01 janvier 2022.

Si l'inflation est passée par là, il n'en demeure pas moins que la valeur du point d'indice, qui sert à calculer la rémunération des fonctionnaires et des contractuels n'a pas été revue depuis 2017, et ce de manière très substantielle. C'est le président Hollande qui avait amélioré de 1,6 % la valeur de ce point d'indice passant de 4,63028 à 4,68602. A l'époque, c'était purement insatisfaisant car la dernière augmentation n'avait pas eu lieu depuis 7 ans et que le pouvoir d'achat des fonctionnaires était déjà mis à mal.

On ne connaît pas la valeur de l'augmentation de ce point d'indice mais l'annonce faite par la ministre sonne véritablement comme une opération de communication auprès des 5,7 millions de fonctionnaires qui contribuent au service public français. A quelques semaines des élections présidentielles, on sent bien la recherche d'un électorat et de calmer les mobilisations des personnels qui s'enchaînent depuis plusieurs pour augmenter les salaires et leur pouvoir d'achat.

Le gouvernement sera-t-il au rendez-vous des fonctionnaires qui attendent depuis trop longtemps une hausse significative du point d'indice ? Les personnels ne veulent surtout pas se contenter une fois de plus de miettes !!!

D'ores et déjà, les organisations professionnelles demandent l'ouverture immédiate de négociations sur le taux de revalorisation qui devra être à la hauteur des attentes des agents et des enjeux d'attractivité, ainsi que sur les autres mesures prévues. Cette augmentation doit intervenir le plus vite possible.

Montreuil, le 17 mars 2022.